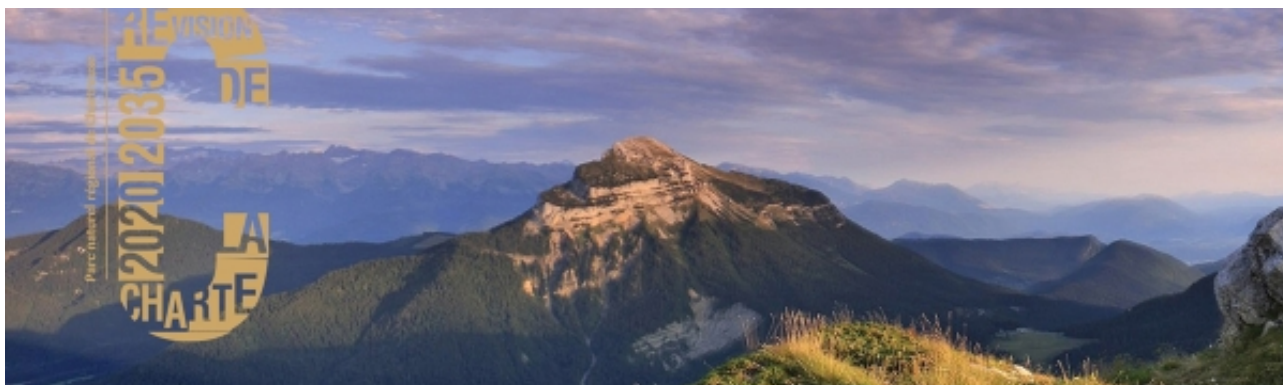




1^{er} Comité de pilotage de révision de la charte

5 mars 2018

Relevé de décisions



Présents : cf. feuille d'émargement

1 ORDRE DU JOUR

L'objectif de la réunion portait sur le rappel de la démarche de révision de la charte, ses modalités et son planning prévisionnel ainsi que sur une première restitution de synthèse du diagnostic territorial.

Cf. diaporama de présentation en annexe.

2 RAPPELS

2.1 INSTANCES DE GOUVERNANCES

Le Président rappelle en ouverture de la réunion les instances mobilisées et leurs rôles dans la procédure de révision de la charte. Il partage également le constat de nombreuses évolutions depuis la précédente révision :

- Le paysage institutionnel à fortement évolué : aujourd'hui toutes les communes appartiennent à un EPCI, comptant parmi eux une Métropole, alors qu'avant la Chartreuse comptait de nombreuses communes isolées ;
- Des nouveaux sujets sont montés en puissance : mobilité, énergie...

La future charte doit intégrer toutes ces évolutions en s'appuyant, notamment, sur les 5 missions du PNR. Le Président rappelle également que le rôle du Parc doit être de coordonner et stimuler l'action et les initiatives locales sans se substituer à elles.

A la différence des EPCI qui ont des compétences, les Parcs ont des missions mais tous deux sont légitimes puisque c'est la loi qui les définit.

2.2 CONTENU D'UNE CHARTE

La charte est formalisée dans un rapport déterminant :

- Les orientations de protection, de mise en valeur et de développement ;
- Les mesures qui seront mises en œuvre sur le territoire classé ;
- Un dispositif d'évaluation de la mise en œuvre et de suivi ;
- Les engagements des partenaires.

Elle comprend également :

- Le plan du Parc ;
- Des annexes : liste des communes et EPCI, statuts, emblème, rapport de l'autorité environnementale, plan de financement des trois premières années...

2.3 CALENDRIER PREVISIONNEL

Les échéances pour les principales étapes à venir sont les suivantes :

- Avis du Préfet de Région en avril 2018 ;
- Délibération du Parc sur l'avant-projet de charte en décembre 2018 ;
- Délibération sur l'avant-projet de charte par la Région en février-mars 2019 ;
- Avis des instances (CNP, FPNR, Préfet de Région et Autorité environnementale) entre avril et décembre 2019 ;
- Délibération du Parc sur le projet de charte en février 2020 ;
- Délibération de la Région arrêtant le projet de charte en mars-avril 2020 ;
- Enquête publique en mai-juin 2020 ;
- Consultation des collectivités entre février et mai 2021 ;
- Délibération de la Région en juin-juillet 2021 ;
- Décret de renouvellement et de classement fin 2021.

Suite à la remarque de Madame la Secrétaire générale de la Préfecture, constatant une procédure longue et complexe, les échanges ont porté sur :

- DREAL :
 - Ce calendrier présente les grandes étapes mais il est susceptible de glisser, du fait des ajustements nécessaires et des temps de travail et réflexions ;
 - Le temps nécessaire jusqu'à l'avant-projet est important, il ne doit pas être réduit ;

- PNR :
 - Le classement cours jusqu'en avril 2019, une prolongation de 3 ans a été demandée, jusqu'en avril 2022 ;
 - Le travail de révision est déjà engagé depuis 2 ans (cf. point 2.5 : concertation) et le calendrier proposé est réaliste au regard de la procédure et de ses attendus ;
- Métropole grenobloise : beaucoup de démarches sont en cours (PLUi, projet métropolitain, plan climat...) qui contribueront à la révision de la charte dans les échéances du calendrier prévisionnel.

L'objectif affiché d'un avant-projet de charte pour fin 2018 permet :

- de ne pas perdre une année suite aux élections municipale de mars 2020,
- de faire voter les élus actuels, qui auront élaborer la nouvelle charte, lors du dernier comité syndical de cette mandature municipale (février 2020).

2.4 PERIMETRE D'ETUDE

76 communes concernées soit 17 de plus que le périmètre classé actuel.

A noter, la création d'une commune nouvelle (La Sure en Chartreuse) issue de la fusion de 2 communes du périmètre classé.

La Dreal précise qu'il est important d'associer ces nouvelles communes à la rédaction de la charte.

Le Président de la Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette précise qu'aussi bien les élus que les services travaillent déjà avec le Parc depuis quelques temps.

2.5 CONCERTATION

Elle est engagée depuis plus de 2 ans avec près d'une centaine de réunions ayant rassemblé plus de 2 500 personnes, acteurs locaux, élus, scolaires et habitants.

Le Parc a su s'adapter au calendrier des territoires partenaires (EPCI) qui lançait leurs propres démarches.

Ce travail de concertation donnera lieu à la formalisation d'un Livre blanc, qui pourrait-être publié au mois de juin 2018.

Le travail sur le plan paysage alimentera la démarche de révision de la charte.

La cohérence sera également à assurer en concertation avec les SCoT, la charte s'imposant à eux. Le PNR identifiera les dispositions pertinentes de la Charte à retranscrire dans les SCoT.

3 PARTAGE DES MODALITES DE CO-CONSTRUCTION DU PROJET DE CHARTE

Chaque partenaire / membre du comité de pilotage a désigné un élu référent, qui fera le lien avec son exécutif, et un technicien référent qui fera le lien avec les divers services.

Pour la Métropole grenobloise, il y aura un binôme technique pour intégrer la thématique urbanisme.

La DDT de l'Isère précise que l'appel à projet Plan de Paysage permettra de définir les Objectifs de qualité paysagère.

Il est attendu un retour des membres du comité de pilotage d'ici la fin du mois d'avril sur les documents mis en ligne sur la plateforme d'échanges (diagnostic et évaluation).

Le Parc continue par le biais de réunions, d'ateliers spécifiques, à partager, à échanger avec tous les acteurs au cours des prochains mois (conseils scientifiques, plateforme environnement, socio-professionnels, ...).

4 PRESENTATION SYNTHETIQUE DU DIAGNOSTIC

Les principaux échanges portent sur :

- Le développement économique du territoire : aujourd'hui on assiste à une relocalisation de l'emploi au travers du développement de nouvelles activités et de nombreuses initiatives, c'est une bonne dynamique qu'il faut continuer à soutenir.
- L'agriculture : si l'on souhaite préserver les coteaux de la déprise, il faut absolument préserver les terres agricoles des fonds de vallée de l'urbanisation, car ces terres sont essentielles à la rentabilité de l'activité. Cela demande également de gérer les conflits d'usage sur ces espaces entre agriculteurs et habitants.
- Les évolutions sociologiques de la Chartreuse et les enjeux de vivre ensemble : sur les balcons de Chartreuse de plus en plus de personnes sont originaires des villes et ne partagent pas la culture de territoire ni ne connaissent le Parc. La révision de la charte doit être le moment de produire un effort de communication à destination de ces nouvelles populations pour qu'elles s'approprient l'action du Parc et l'identité de Chartreuse.
- La gestion des conflits, notamment entre préservation des paysages et développement des énergies renouvelables, pour tendre vers l'autonomie énergétique du territoire sont deux ambitions fortes portées par le Parc mais sources de tensions. Le Parc doit être l'acteur de la médiation sur le territoire.

5 COMMUNICATION ENVISAGEE AUTOUR DE LA REVISION

Différents outils sont et seront mis en œuvre :

- Site internet remanié ;
- Journal dédié ;
- Newsletters ;
- Rendu du travail des écoles « imagine ton Parc » (le 22 juin) ;
- ...

6 PROCHAINES ECHEANCES DU COMITE DE PILOTAGE

Les prochaines échéances sont les suivantes :

- Mardi 26 juin à 9h30 : retour du partage et des échanges avec les partenaires et acteurs, présentation d'un premier projet (partage et validation des enjeux, objectifs, ...) ;
- Mardi 20 novembre à 9h30 : retour du partage et des échanges avec les partenaires et acteurs, validation de l'avant-projet de charte et du plan de parc.



FEUILLE D'ÉMARGEMENT

Réunion : 1^{er} COPIL révision Charte du Parc
 Lieu de la réunion : Saint-Pierre-de-Chartreuse
 Date de la réunion : 05 mars 2018

Participants :

Nom – Organisme – Fonction	Mél	Signature
BARBIERI Jérôme - VP CAPV	jerome.barbieri@paysvoironnais.com	
BRET Jean Paul Président CAPV	jean-paul.bret@paysvoironnais.com	
Nathalie Béanger - C.R.	nathalie.beanger@isere.fr	
Brigitte BIENVASSIS	brigitte.bienassis@st-pierre-dentremont.org	
Gérard ARBOR - VP PNR C	garbor@wanadoo.fr	
Anne GÉRIN - VP PNR C	anne.gerin@isere.fr	
LAVERGNE Frédéric DREPL ARA CM PNR	frédéric.lavergne@developpement-durable.gouv.fr	
CLARET J. Pascal (CIC Cœur de Chartreuse)	amjp.claret@orange.fr	
WOLFF Corine - VP charte PNR CD 73	corine.wolff@hauric.fr	
DENARET Violaine	violaine.denaret@isere.gouv.fr	
MITHIEUX Lionel VP CD 73 VP C2 Chambéry	lionel.mithieux@avoie.fr	
VILLIEN Roger VP du PNR Forêt Filière Bois	villien.roger@orange.fr	
DUC JF VP Cœur de Savoie Conseil départemental Savoie	jf.duc@wanadoo.fr	
BONNIOL BRUNO - Directeur Spat. - Environnement - Tourisme COM COM LE GRESIVAUDAN	bonniol@le-gresivaudan.fr	
Alain ROUGIER Vice pdr PNR C	alainrougier@aol.com	



FEUILLE D'ÉMARGEMENT

Réunion : 1^{er} COPIL révision Charte du Parc
 Lieu de la réunion : Saint-Pierre-de-Chartreuse
 Date de la réunion : 05 mars 2018

Participants :

Nom – Organisme – Fonction	Mél	Signature
DUTRONCY Jérôme Grenoble Alpes Métropole VP Environnement	jerome.dutroncy@ville-fontaine.fr	
BRUN Jean-Jacques Président des CS de la RNHC et représentant le Président CS PNRC	Jean-Jacques.brun@irstea.fr	
Alexandre MIGNOTTE Ch. mission montagne et relations PNR, Grenoble Alpes Métropole	alexandre.mignotte@la-metro.fr	
Nathalie de Treglode Service Dpt local - Dpt 73	nathalie.de-treglode-bardet@surgis.fr	
Aniane Simion Direction du Développement Dpt 38	aniane.simion@isere.fr	
Vincent BERNARD Service Parcs et Pares - Région	vincent.bernard@auvergne-rhone-alpes.fr	
dominique Pallier / Pays Voironnais dga Aménagement - Développement Guichard Robin Représentant CCLA	dominique.pallier@paysvoironnais.com cc.guichard@paysvoironnais.com	
Guillaume Denis - Président CCLA ESUMAN polt PNRC	denis-guillaume@orange.fr	
Yésika Reveilhac DOT 38 - Service aménagement sud-est	yésika.reveilhac@isere.gouv.fr	
christophe Balleh. Bcs DREAL / IAP	c.balleh.bcs@developpement-durable.gouv.fr	
Marion Frachise - PNRC	marion.frachise@parc-chartreuse.uer	
Marie-lane THAO - PNRC		
Lauranne KLIMERACK - INDDIGO	l.klimerack@inddigo.com	

